

Initiatives parlementaires

de l'information professionnelle dans des domaines d'intérêt mutuel. Ils travaillent étroitement avec les gestionnaires ministériels et les comités de santé et de sécurité.

Ayant décrit la structure du programme qui permet à Santé et Bien-être social de s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de la santé au travail, j'aimerais maintenant citer quelques cas parmi les plus éloquents d'investigations de contaminants de l'air ambiant qui ont été menées encore récemment, étant donné que monsieur le député y porte un intérêt particulier.

Le 29 octobre 1988, le ministère de la Défense nationale a fermé son entrepôt de Lancaster Park, à Edmonton, à la suite de nombreuses plaintes de la part des employés qui souffraient de nez bouchés, de démangeaison et d'irritation de la peau, d'irritation des yeux et de maux de gorge. Une enquête poussée a été menée par le personnel de la Direction de la santé des fonctionnaires fédéraux afin de cerner le problème et de faire des recommandations aux autorités de la Défense nationale. Suivant l'enquête et l'examen des employés par des infirmières en hygiène du milieu, des médecins et, au besoin, des dermatologues, et une étude environnementale menée par des agents de l'hygiène du milieu, il a été recommandé d'humidifier l'air de l'entrepôt, d'éviter les irritants chimiques dans l'air et de réduire les poussières, surtout les poussières de fibre de verre, et de maintenir une bonne vigilance vis-à-vis de l'amiante.

• (1750)

Un nettoyage complet a été fait en mai 1989. Tout le personnel a repris son travail, et l'entrepôt est maintenant opérationnel. D'autres mesures ont été prises pour promouvoir la santé et le bien-être de l'effectif, par exemple des exposés sur les habitudes de vie, sur les cancers professionnels et les maladies causées par l'amiante.

Aucun tour d'horizon ne serait complet si nous ne parlions pas de la fumée de cigarette. D'après les études faites par le gouvernement fédéral entre 1984 et 1989, celle-ci a été identifiée comme la responsable numéro un de la contamination de l'air intérieur. Jusqu'à environ 1987, la fumée de tabac était omniprésente dans les milieux de travail fédéraux et était acceptée par la plupart des investigateurs comme un élément normal de l'air intérieur ne méritant pas de mention particulière dans les rapports. Les perceptions des investigateurs ont changé depuis. En 1987, certains d'entre eux considéraient la fumée de tabac comme un contaminant dont il fallait

tenir compte. En 1988, suite à différentes campagnes, on a commencé à voir au fédéral des milieux de travail sans fumée. Le 1^{er} janvier 1989, une interdiction de fumer dans tous les milieux de travail fédéraux est entrée en vigueur.

Je pense que tout ce que je viens d'expliquer montre clairement que le gouvernement fédéral applique une stratégie nationale pour réduire les risques posés par les contaminants présents dans l'air intérieur. Bien sûr, on peut toujours faire plus, et nous le faisons. En ce moment, Santé et Bien-être social Canada participe au financement et à la promotion de la Cinquième conférence internationale sur la qualité de l'air intérieur, qui aura lieu du 29 juillet au 3 août prochain à Toronto.

[Traduction]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier mon collègue d'Ottawa-Sud de sa motion et de la façon réfléchie et neutre dont il a porté à l'attention de la Chambre un problème qui doit être sérieusement considéré.

Je me suis inquiétée lorsque j'ai entendu le secrétaire parlementaire dire que, peut-être, mon collègue avait été un peu trop critique à l'égard du CNRC, qu'il n'était peut-être pas au courant de ce que le CNRC fait dans ce domaine et des efforts déployés pour que le travail du conseil soit connu, disponible et utilisé par les propriétaires et les gérants d'immeubles de tout le pays.

Je pense que ces remarques étaient vraiment malvenues, car quiconque siège dans cette Chambre depuis quelque temps et écoute les débats, sait que mon collègue d'Ottawa-Sud a été de ceux qui ont porté à l'attention de la Chambre, du gouvernement et du public les graves torts que l'on causait au Conseil national de recherches du Canada et à sa contribution à la science et à la technologie dans ce pays. Il a toujours été un ardent défenseur du rôle du Conseil national de recherches dans tous les domaines où il oeuvre.

Normalement, lorsqu'un groupe d'employés déménage dans un nouveau bâtiment, et dans certains cas il s'agit d'employés qui étaient dans des immeubles temporaires qui existaient depuis la Deuxième Guerre, on s'attendrait à ce que ces employés soient ravis de leurs nouveaux locaux, heureux de s'y installer, d'avoir des planchers droits et unis, peut-être pour la première fois de leur vie professionnelle. En réalité, ce n'est pas ce qui s'est passé. À partir du moment où certains édifices ont été ouverts dans la région de la capitale nationale, les employés ont commencé à se plaindre de façon sérieuse et persistante